



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DGF

Question écrite n° 122836

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur les difficultés que ne manqueront pas de rencontrer de nombreuses petites communes suite à la décision du gouvernement de geler la dotation de garantie publique intégrée depuis 2005 dans la dotation forfaitaire. Cette mesure risque en effet de peser lourdement, dans les années qui viennent, sur le budget de ces communes, surtout pour celles dont la garantie représente une part importante de la dotation forfaitaire, dans la mesure où celle-ci diminuera progressivement en termes réels, entraînant une érosion de la capacité financière de ces communes. En conséquence, il lui demande de lui indiquer s'il envisage des compensations pour les communes concernées afin qu'elles ne s'appauvrissent pas ou qu'elles ne soient pas dans l'obligation d'augmenter les impôts de façon inconsidérée.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122836

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2007, page 4223